



Département de l'Ain

Commune de Culoz

DECISION DU MAIRE

Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur Franck ANDRE-MASSE, Maire de Culoz-Béon 01350,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales article L2122-22-4°

Vu la délibération du Conseil Municipal de Culoz en date du 09 janvier 2023, rendue exécutoire,

Considérant la nécessité de procéder à une campagne de dératisation dans les bâtiments communaux. (Souris, mulot, fourmis).

DECIDE :

Article 1 Le contrat passé avec « LE RATIER DU BUGÉY » 28 rue Aristide Briand 01500 AMBERIEU EN BUGÉY, pour la dératisation des bâtiments communaux.

Ce contrat prévoit :

Deux déplacements annuels pour la dératisation des bâtiments suivants :

- Pôle Multi Accueil, Restaurant scolaire école maternelle et primaire, archives : Mairie, Services Techniques et Médiathèque pour un montant de 2184.00 € TTC ;

Un déplacement annuel pour la dératisation pour le bâtiment la Maison de Patrimoine pour un montant de 264 € TTC ;

Les prix sont fermes sur 3 ans.

Ce contrat d'entretien est conclu pour une durée de 1 année, reconductible (3 fois au maximum) sauf dénonciation deux mois avant l'échéance annuelle.

Article 2 : la présente décision deviendra exécutoire après transmission en sous préfecture de Belley, affichage et donnera lieu à compte-rendu au Conseil lors de la prochaine séance.

Fait à Culoz-Béon le 19 janvier 2023

Le Maire,

Franck ANDRE-MASSE



Accusé de réception en préfecture
001-200099406-20230119-de-2023-04-DE
Date de télétransmission : 24/01/2023
Date de réception préfecture : 24/01/2023

Commune de Culoz-Béon – Services Techniques
ZA en Brachay 01350 CULOZ-BEON

☎ 04 79 87 17 33 – services-techniques@culoz-beon.fr

www.culoz-beon.fr – suivez les nouvelles de la commune sur



ABONNEMENT DE SERVICES (Devis valable un mois)

VILLE DE **CULOZ / BEON**

Date devis : 19/01/23

TRAITEMENT:

DERATISATION

souris
surmulot



Nombre d'applications :

mulot
lérot

/ par an



DESINSECTISATION

Blattes germaniques
Fourmis
Arachnides



Nombre d'applications :

Blattes orientales
Punaises
autres

/ par an



Mouches
Puces



DESINFECTION

Traitement de surface



Nombre d'applications :

autres

/ par an



LISTE DES LOCAUX A TRAITER :

MAISON DU PATRIMOINE
POLE MULTI ACCUEILS
RESTAURANT SCOLAIRE
ECOLE PRIMAIRE
ECOLE MATERNELLE

DERATISATION 1/12
DERATISATION 2/12
DERATISATION 2/12
DERATISATION 2/12
DERATISATION 2/12

220 EUROS HT
420 EUROS HT
420 EUROS HT
380 EUROS HT
380 EUROS HT

DONT ARCHIVES/MAIRIE/SERVICES TECHNIQUES/MEDIATHEQUE.

TARIFS BLOQUES SUR 3 ANS

TARIFS :

Le montant de la (des) prestations(s) s'élèvent à la somme forfaitaire de :	1820
TVA en sus (20%)	364
Soit un montant toutes taxes comprises de :	2184

DELAI DE REGLEMENT : (cocher la case correspondante)

A réception de facture
A 30 jours fin de mois
A 60 jours fin de mois
Par mandat administratif



Par abonnement de 12 mois, renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation de part et d'autre notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception 2 mois au moins avant la date d'effet du contrat.

Fait en deux exemplaires originaux dont l'un est à renvoyer daté et signé après avoir pris connaissances des conditions générales au verso.

Signature et cachet du prestataire

Date d'effet, signature et cachet client

Le Ratier du Bugey s.a.s.

28, rue Aristide Briand

01500 AMBERIEU EN BUGEY

Accusé de réception en préfecture

001-200099406-2023-0109-10-2023-PE-0129 A

Date de rétrotransmission : 24/01/2023

Date de réception préfecture : 24/01/2023

